

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la

SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 22 mai 2020

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



**PROCES VERBAL
DE CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE SIX JUILLET

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 9 Juin 2020.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE MENU COURT (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « Grand Paysage » sis Zac de la Pièce d'Alçon, 2 rue de la Clef des Champs, cadastré section A numéro 316 lieudit « 2 rue de la Clef des Champs » pour 25 a 84 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 9 janvier 2014 volume 2014 P numéro 133, portant sur les lots suivants :

LOT NUMERO QUATORZE (14) : dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, porte à gauche sous l'escalier b2, un appartement de quatre pièces principales comprenant un séjour avec coin cuisine, un dégagement, trois chambres, une salle de bains, un wc, un placard, un rangement, une terrasse, ainsi que les 385/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, et les 821/10.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B ;

LOT NUMERO QUARANTE SEPT (47) : dans le bâtiment S, au sous-sol, un emplacement de parking double portant les numéros 21/37, ainsi que les 32/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, et les 453/10.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment S

Constat du 22 mai 2020

Page 2 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PREMIERE EXPEDITION

Lesdits biens appartenant à Monsieur Joël ORELIEN et Madame Sabine Lydie Patricia MERCHIEZ suivant acte en date du 30 janvier 2014.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 42 rue de la Clef des Champs à MENU COURT (VAL D'OISE), rez de chaussée, porte gauche, où étant ce jour sur place à 10 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Madame Sabine Lydie Patricia MERCHIEZ se présente à nous.

Je lui déclare alors mes qualités et identités. Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux avec Monsieur Joël ORELIEN et leurs deux enfants mineurs.

Les lieux consistent en :

- un appartement de quatre pièces principales comprenant un séjour avec coin cuisine, un dégagement, trois chambres, une salle de bains, un wc, un placard, un rangement, une terrasse (lot 14) ;
- dans le bâtiment S, au sous-sol, un emplacement de parking double portant les numéros 21/37 (lot 47) ;

L'immeuble, construit depuis moins de 10 ans, présente des façades bon état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en bon état.



Constat du 22 mai 2020

Page 3 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Le Syndic de la copropriété affiché est le suivant :

ACTIPOLE GESTION
28 Rue de l'Aven, 95891 Cergy
Téléphone : 01 34 43 62 68

Les lieux sont distribués comme suit :

- **La salle de séjour/coin cuisine :**

La porte palière est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

- Un interphone ;
- Deux baies bois double vitrage ouvrant sur une terrasse dallée;
- Une série de placards en bon état ;
- Une chaudière à GAZ.
- Un évier en matériaux composites muni d'un robinet mélangeur.

Constat du 22 mai 2020

Page 4 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Constat du 22 mai 2020

Page 5 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Le dégagement dans la suite du séjour :

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un placard de rangement;
- Un réduit.

- Un WC :

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC ;

- La salle de bains :

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Deux lavabos.



Constat du 22 mai 2020

Page 6 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **La chambre face gauche :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois double vitrage ;



- **La chambre face :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois double vitrage ;

- **La chambre face droite :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

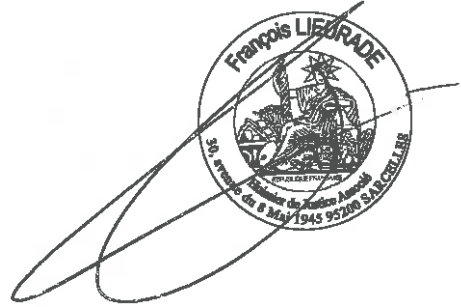
L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois double vitrage ;

L'ensemble de l'appartement est chauffé par une chaudière à gaz.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

**EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



Constat du 22 mai 2020
Page 8 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

